



Calima - Coordination Alsacienne de l'Immigration Maghrébine

CALIMA est une association créée en 2008 à Strasbourg. Elle a pour objet de :

- accueillir et accompagner les personnes et permettre l'accès aux droits avec un accent particulier sur les personnes immigrées vieillissantes ;
- prévenir et lutter contre les discriminations et le racisme en investissant notamment le champ culturel et artistique par le développement de projets autour des mémoires de l'immigration ;
- développer des projets de coopération, notamment avec le Maroc, autour de l'introduction du livre dans le monde rural.

→ Missions générales

- ▶ Accueil et accompagnement dans l'accès aux droits
- ▶ Lutte contre le racisme et les discriminations
- ▶ Coopération internationale
- ▶ Promouvoir la citoyenneté de résidence et la citoyenneté participative

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi, plus particulièrement celles liées à l'origine
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux services publics, Accès aux biens et aux services

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
 - ▶ Informer généralement sur les discriminations
 - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
 - ▶ Orienter vers la ou les structures (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
 - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice
- ▶ **Proposer une médiation sociale** entre la personne et l'employeur mis en cause pour
 - ▶ nouer un dialogue
 - ▶ trouver une solution alternative à l'action en justice
 - ▶ rappeler la loi à l'employeur mis en cause

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Halde, Inspection du travail, Procureur de la république...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier.
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour aider à rassembler les preuves et plus rarement pour les aider à constituer la preuve (par exemple par la méthode du testing)
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (Relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)
- ▶ Saisir la Halde au nom de l'association

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Bas-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public (avec une attention particulière aux personnes issues de l'immigration maghrébine)

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone ou par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Permanence sans rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h au local de l'association
- ▶ Permanence sans rendez-vous dans une association de quartier de Strasbourg (Meinau, Neuhof, Hautepierre, Montagne verte) les vendredis de 9h à 12h (se renseigner par téléphone)
- ▶ Accueil juridique tous les premiers jeudis du mois de 14h à 17h par un avocat bénévole au local de l'association

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) du Bas-Rhin
- ▶ Actions artistiques et culturelles sur les mémoires de l'immigration afin de lutter contre les représentations

